

# L'humidité dans les parois

savoir réaliser les choix techniques  
et de mise en œuvre pour des  
bâtiments sains et pérennes

>>> Développement durable et QEB



## PROGRAMME

### 1. Rappel des notions et des enjeux

Pérennité des parois, efficacité thermique, sources d'humidité

### 2. Les transferts d'humidité dans les parois

Mode de déplacement de la vapeur d'eau et de l'eau  
Repérage des zones de condensations (point de rosée)  
Comportement des matériaux  
Choix à réaliser pour des parois pérennes

### 3. Etude des principaux systèmes constructifs

ITE, paroi ossature bois, ITI et toitures terrasses

### 4. Fonctionnement du bâti ancien : comment intervenir sur le mur ancien

Comprendre le comportement des bâtiments anciens vis-à-vis de l'humidité  
Comprendre le comportement des murs anciens  
Principes à respecter pour isoler un mur ancien sans le dégrader  
Repérage des murs à « risques » et précautions à prendre

### 5. Focus sur les points sensibles

Ponts thermiques, réseaux, canalisations...

+ Présentations des annexes (matériaux hygroscopiques, base de données matériaux, fiches isolants...)

## OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre la problématique de l'humidité dans les parois
- > Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre n'entraînant aucune pathologie, en isolation thermique intérieure, extérieure et ossature bois ; en neuf et en réhabilitation

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
- Etude de cas concrets, exercices
- > Les supports de cours seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 16 personnes

> [scop-les2rives.eu](http://scop-les2rives.eu)

## INTERVENANT

**Samuel COURGEY**, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effnergie et spécialiste de la performance énergétique

## PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

## DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

**Horaires** : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

**Lieu** : Pôle Coopératif Woopa - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX en VELIN (accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif** : 350 € HT (420 € TTC)

**Tarif préférentiel** :

> Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)

> Ancien.e stagiaire DDQE/QEB : 300 € HT (360 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...)** et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :*  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)  
+ crédit d'impôt formation 74 €

## CONTACT

**Céline ROOS** - [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

**Organisme de formation labellisé DATADOCK**



# FICHE D'INSCRIPTION

## Possibilité de s'inscrire en ligne en cliquant sur ce lien !

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

### STRUCTURE :

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

### STAGIAIRE :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la formation \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche/remplissage du formulaire en ligne.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

### Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
Montants pour l'établissement de la convention de formation par OPCA  
Montants indiqués par journée de formation

LIBÉRAL, GÉRANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... Bénéficiaires directs de la prise en charge de l'OPCA Montants indiqués par journée de formation	FIF-PL après la demande sur le site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour (hors la somme de 500 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA après la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a>	28h / heure, soit 218 € / jour (hors la somme de 500 € / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA Autres professions : nous contacter	Ouverture possible d'un contrat d'étape (pour les formations de moins de 7 jours) 24h / jour (hors la somme de 500 € / an / professionnel)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, voir le lien de l'OPCA sur le site de la Scop les 2 rives)
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux de conseil en paysage, bureaux de conseil en urbanisme, bureaux de conseil en aménagement, bureaux de conseil en environnement	ACTALIANS après la demande sur le site <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a>	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour (hors repas) *Déplacements (max 15€ / jour) *Matériel de bureau (max 100 € / jour) *Déplacements : 0,25 € / km *Tous les autres : 0 € / jour
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC après la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) *entreprises de 10 à 15 salariés : 2 400 € max. *entreprises de 16 à 24 salariés : 2 800 € max. *SAJ (FAFIEC) : toutes entreprises pour les entreprises de 49 salariés (20 000 € - contrat de travail définitif) *entreprises de 25 à 49 salariés : 2 800 € max. *entreprises de 42 à 49 salariés : 3 000 € max. *entreprises de plus de 50 salariés : 3 500 € max. Plus d'informations : <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a> ou contactez-nous au 04 72 42 42 42

© Scop les 2 rives